

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE

COMITE SYNDICAL DU 4 VRIL 2019 – 18 H 00

ORDRE DU JOUR

I- Nomination du secrétaire de la séance

II- Délibérations

• **Administration Générale**

1. Révision du profil des eaux de baignade sur la commune de Zuydcoote.
2. Acquisition de matériels de propreté – Lancement d'un marché.
3. Aéro-club des Moères – Avenant n°9 à la convention partenariale pour le brevet de base de pilote.

• **Finances et Affaires Juridiques**

4. Attribution des subventions exercice 2019.
5. Fixation des tarifs 2020 – Prestations du Gîte des Dunes de Flandre.
6. Cession de biens.
7. Réforme de biens et mise à jour de l'actif.

• **Personnel**

8. Compte Epargne Temps – suppression de l'option qui donne droit au paiement des jours épargnés au-delà de 20 jours.
9. Modification du tableau des effectifs.
10. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

- **Questions diverses**

Décisions prises par le Président en vertu de la délégation du Comité.

APPEL

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI – Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

Monsieur le Président : Je vous souhaite la bienvenue à ce Comité Syndical. Nous devons tout d'abord désigner un secrétaire de séance. Alexandra me ferais-tu l'honneur ?

Madame DEMAIRÉ : Oui.

Monsieur le Président : Je t'en remercie. Je te laisse faire l'appel.

Madame DEMAIRÉ fait l'appel.

Monsieur le Président : Etant donné que nous avons le quorum, je peux ouvrir la séance. La première délibération de l'ordre du jour porte sur la révision du profil des eaux de baignade sur la commune de Zuydcoote.

1- Révision du profil des eaux de baignade sur la commune de Zuydcoote

Monsieur le Président : La révision du profil des eaux de baignade doit être effectuée pour l'année 2019 sur la commune de Zuydcoote notamment au poste de secours.

Les services du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) ont été sollicités pour connaître le coût estimatif de cette intervention et le type de profil retenu. Il s'avère que selon les éléments obtenus, le profil retenu pour la commune est le 1 dont le coût estimatif s'élève à 7 500 € TTC.

Il est à noter également que l'Agence de l'Eau prend en charge 50 % de ce montant. Dans un souci de cohérence territoriale, le SIDF se propose de prendre en charge le coût pour la commune.

Par ailleurs, il demande au PMCO de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée à cette opération de révision. Il est donc demandé aux membres du comité syndical de bien vouloir accepter les dispositions précitées.

Avez-vous des remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

2- Acquisition de matériels de propreté - Lancement d'un marché

Monsieur le Président : Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre désire procéder au lancement d'une procédure de marché public pour l'acquisition de matériels de propreté.

En effet, afin de poursuivre, dans les meilleures conditions, l'une de ses missions qui est celle de la propreté des plages, le Syndicat souhaite se rendre acquéreur d'une nettoyeuse de plage et d'une balayeuse.

Le montant estimatif de cette acquisition est de 240 000 € HT. Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article L 2124-2 du Code de la Commande Publique (anciennement l'article 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Avez-vous des observations ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

3- Aéro-club des Moères – Avenant n°9 à la convention partenariale pour le brevet de base de pilote

Monsieur le Président : En date du 10 février 2010, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a signé avec l'aéro-club des Moères une convention de partenariat permettant à des jeunes du territoire de bénéficier de formations à la préparation au brevet de base de pilote.

Le Syndicat souhaite renouveler une dernière fois ce partenariat, ce qui permettra à la session 2019 de terminer la formation au 31 décembre 2020.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir m'autoriser à signer un nouvel avenant.

Je rappelle qu'il s'agit pour nous de se recentrer sur nos missions principales et que nous restons en discussion avec la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la vente des terrains à l'aérodrome.

Avez-vous des remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

Monsieur le Président : Ayant terminé avec les délibérations en Administration Générale, je cède la parole à Thierry qui nous exposera les points financiers.

Monsieur WALLYN : Merci, Monsieur le Président. La première délibération financière concerne l'attribution des subventions.

4- Attribution des subventions – Exercice 2019

Monsieur WALLYN : Le budget primitif 2019 comporte une enveloppe globale pour les subventions. Je vous fais grâce de la lecture du tableau de répartition des subventions. Néanmoins, je vous rappelle que le SIDF est tenu d'établir des conventions avec certaines associations notamment celles pour lesquelles le montant de la somme allouée dépasse le seuil des 23 000 €.

Il est également demandé au comité de bien vouloir autoriser le versement d'acompte pour les demandes apparaissant en « réserve » sur le tableau sur une base maximale de 50 % de la subvention accordée en 2018.

Avez-vous des questions ?

Madame VANHILLE : Qu'en est-il de la demande de l'association « Courtil des simples » ?

Monsieur WALLYN : La commission des finances a proposé de lui apporter une aide indirecte.

Madame VANHILLE : D'accord.

Monsieur WALLYN : Avez-vous d'autres questions ? Nous pouvons adopter cette délibération ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

5- Fixation des tarifs 2020 – Prestations du Gîte des Dunes de Flandre

Monsieur WALLYN : Vous vous souvenez que lors de la commission des finances, des propositions avaient été élaborées pour les tarifs 2020 pour le Gîte des Dunes de Flandre à Zuydcoote.

Une question a été posée concernant le niveau tarifaire adapté pour ce qui concerne le forfait sans nuitée compte tenu des prestations proposées et des tarifs existants par ailleurs. Je vous propose donc de fixer celui-ci à 550 € TTC.

Nous allons en parallèle continuer à faire progresser le niveau du service rendu pour cette prestation.

Avez-vous des remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTÉ

6- Cession de bien

Monsieur WALLYN : Le Syndicat a été destinataire d'une offre d'achat émanant de Monsieur Hervé DEJONGHE – 275 D rue de Cassel – 59640 DUNKERQUE pour un bien dont il souhaite se séparer car il n'en a plus l'usage.

Il s'agit d'un véhicule de type Land Rover Defender dont le numéro d'immatriculation est le suivant : CP-442-NW. L'acquéreur propose la somme de 8 000 € (huit mille euros).

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'accepter la cession de ce bien et d'autoriser les opérations comptables de sortie de l'actif.

Avez-vous des observations ? Non, je vous en remercie.

ADOPTÉ

7- Réforme de biens et mise à jour de l'actif

Monsieur WALLYN : Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre désire procéder à la réforme de biens lui appartenant et dont l'état général de vétusté fait qu'ils n'ont plus d'utilité au sein de son patrimoine.

Il s'agit de quatre véhicules de marque Peugeot P4 dont les immatriculations sont les suivants : 927CRH59, 560DKV59, 277 CRR59 et AT531ZH.

Il vous est donc demandé d'accepter la réforme de ces biens ainsi que d'autoriser les opérations comptables de sortie de l'actif.

Ces véhicules, compte tenu de la réforme, vont être amenés à la casse.

Avez-vous des remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTÉ

Monsieur WALLYN : Voilà pour les questions financières Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je te remercie et nous allons donc passer aux délibérations concernant le personnel.

8- Compte Epargne Temps – Suppression de l’option qui donne droit au paiement des jours épargnés au-delà de 20 jours

Monsieur le Président : La délibération Aff. n° 1702 du Comité Syndical, en date du 9 juin 2011, permet aux agents du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre de bénéficier d’une compensation financière si les jours épargnés par l’agent sur son Compte Epargne Temps sont supérieurs à 20 jours et ce, dans la limite de 40 jours (plafonnement à 60 jours, les paiements sont donc autorisés à compter du 21^{ème} jour épargné jusqu’au 60^{ème} jour épargné).

Aujourd’hui, le budget du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre ne permet plus d’engager des dépenses à ce titre. En effet, celles-ci sont ponctuelles et peu prévisibles.

Il est donc proposé au Comité Syndical de supprimer ce droit d’option.

Avez-vous des remarques ?

Madame VERLYNDE : La délibération ne mentionne pas l’avis du Comité Technique ?

Monsieur RISPAL : Effectivement.

Madame VERLYNDE : Ce serait bien que l’avis du Comité soit mentionné sur la délibération.

Monsieur RISPAL : Nous allons faire le nécessaire.

Monsieur le Président : Avez-vous d’autres remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

9- Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président : Afin de permettre à des agents de bénéficier d’un avancement de grade, et compte tenu des besoins du syndicat, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre comme suit : création d’un poste d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet dans la filière technique.

Je vous rappelle qu’il ne s’agit pas d’une création nette de poste.

Avez-vous des observations ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

10- Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Président : Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite procéder au recrutement de l'ensemble des saisonniers pour la saison estivale dans le cadre de l'activité voile, de la sécurité des plages, de la brigade « protection plage », de l'animation du car podium et éventuellement de renforts administratifs.

Pour 2019, il vous est proposé de fixer les conditions de recrutement et de rémunération des agents saisonniers de la façon suivante : création de 200 postes à temps complet ou non complet pour une durée de recrutement de 15 jours à 6 mois du 1^{er} mars au 30 novembre et la rémunération diffèrera selon le poste sur lequel l'agent saisonnier sera recruté.

Pour la sécurité des plages, nous avons les chefs de poste, les adjoints au chef de poste, les sauveteurs.

En voile, nous avons les éducateurs sportifs, les moniteurs et les agents assurant la coordination de l'équipe de l'espace location.

Pour ce qui concerne les autres services, nous avons les agents affectés à l'animation sur le car podium, des adjoints administratifs, des adjoints d'animation et des adjoints techniques.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame VERLYNDE : Où sont passés les chefs de plage ? Je suis extrêmement surprise de ne pas avoir été consultée préalablement à cette décision. Je vous rappelle qu'une telle décision n'entraîne pas votre responsabilité personnelle en tant que Président du SIDF mais bien celle du Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, en cas de problème de vigilance entraînant une noyade ou un décès. Je pense également qu'il y a un impact sur les zones de surveillance et le balisage correspondant d'autant plus que le dispositif mis en place depuis 2018 a fait ses preuves.

Je crois qu'il est indispensable de se mettre autour d'une table pour discuter de ce sujet particulièrement important et des conséquences de cette décision.

Monsieur le Président : A mon sens, les chefs de plages exercent uniquement une mission de coordination qui peut tout à fait être mise en œuvre sans difficulté par Thierry MARQUIS en sa qualité de chef de service de la sécurité des plages.

S'il y avait lieu concernant le balisage, nous pourrions encore y apporter des modifications jusqu'au 3 mai 2019.

Madame VANHILLE : Quel est le rôle précis de Thierry MARQUIS et ses missions détaillées ?

Monsieur le Président : C'est le rôle habituel d'un chef de service avec des missions de coordination et d'encadrement. Je vous propose de passer au vote.

ADOPTE

Monsieur le Président : Etant donné que nous en avons fini avec les délibérations, nous pouvons passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président : Nous avons un point en questions diverses qui concerne les décisions que j'ai prises en vertu de la délégation du Comité.

Décisions prises par le Président en vertu de la délégation du Comité

Monsieur le Président : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre doit rendre compte des décisions prises en application de la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 2032 du 31 juillet 2017, telle que modifiée par la délibération n°2046 du 9 novembre 2017.

Pour le début d'année 2019, il s'agit principalement d'actions d'instauration d'une régie d'avances, de cession et de passation de marché.

Une liste vous est présentée. Elle reprend l'ensemble des informations.

Il vous est donc demandé de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Avez-vous d'autres questions à me soumettre ? Non, je peux donc clore la séance et vous inviter à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 18 h 44.

Pour visa,

Alexandra DEMAIRÉ



ANNEXES

ADMINISTRATION GENERALE
REVISION DU PROFIL DES EAUX DE BAINNADE
SUR LA COMMUNE DE ZUYDCOOTE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

La révision du profil des eaux de baignade doit être effectuée pour l'année 2019 sur la commune de Zuydcoote notamment au poste de secours.

Les services du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) ont été sollicités pour connaître le coût estimatif de cette intervention et le type de profil retenu.

Il s'avère que selon les éléments obtenus, le profil retenu pour la commune est le 1 dont le coût estimatif s'élève à 7 500 € TTC.

Il est à noter également que l'Agence de l'Eau prend en charge 50 % de ce montant.

Dans un souci de cohérence territoriale, le SIDF se propose de prendre en charge le coût pour la commune.

Par ailleurs, il demande au PMCO de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée à cette opération de révision.

Il est donc demandé aux membres du comité syndical de bien vouloir accepter les dispositions citées ci-dessus.

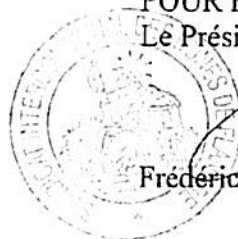
Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Frédéric VANHILLE

République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

ADMINISTRATION GENERALE

ACQUISITION DE MATERIELS DE PROPETE LANCEMENT D'UN MARCHE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre désire procéder au lancement d'une procédure de marché public pour l'acquisition de matériels de propreté.

En effet, afin de poursuivre, dans les meilleures conditions, l'une de ses missions qui est celle de la propreté des plages, le Syndicat souhaite se rendre acquéreur d'une nettoyeuse de plage et d'une balayeuse.

Le montant estimatif de cette acquisition est de 240 000 € HT. Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article L 2124-2 du Code de la Commande Publique (anciennement l'article 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Décide du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché public pour l'acquisition de matériel de propreté,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

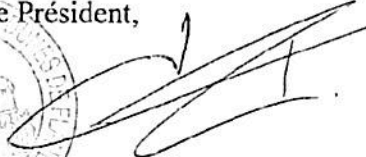
ADOPTE

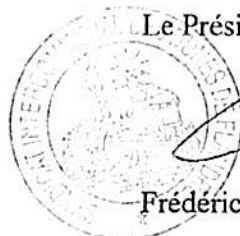
Adressé à M. Le Sous-Préfet

Et publié le **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

ADMINISTRATION GENERALE

AERO-CLUB DES MOERES – AVENANT N°9 A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LE BREVET DE BASE DE PILOTE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

En date du 10 février 2010, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a signé avec l'aéro-club des Moères une convention de partenariat permettant à des jeunes du territoire de bénéficier de formations à la préparation au brevet de base de pilote.

Le Syndicat souhaite renouveler une dernière fois ce partenariat, ce qui permettra à la session 2019 de terminer la formation au 31 décembre 2020.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer un nouvel avenant.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

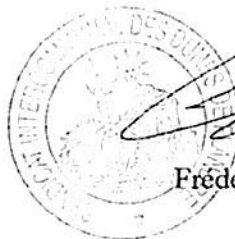
ADOPTE

Adressé à M. Le Sous-Préfet

Et publié le **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

FINANCES**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2019**

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président.

Le budget primitif 2019 comporte une enveloppe globale pour les subventions

Il vous est proposé de la répartir de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	MONTANTS DE SUBVENTION
Courses à pied / Athlétisme :	
1- Challenge des Dunes de Flandre	7 500 €
2- Ligue des Hauts de France d'Athlétisme	15 000 €
Activités nautiques :	
11- Dunkerque Yachting Club	18 000 €
12- Dunkerque Flysurfing Club	9 000 €
13- Les Albatros	4 500 €
14- Yacht Club de Bray-Dunes	6 000 €
15- Aquilon Club	3 500 €
16- Voile Ambition Dunkerque	27 500 €
17- Club des Dauphins	8 000 €
21- Dunkerque Natation	7 000 €
22- Centre régional excellence kite Dunkerque – pôle espoirs	2 500 €
Tournée des plages	
41- Zuydcoote animations	20 000 €
42- Dunkerque – Malo Grand Littoral Basket Club	réserve
43- Littoral beach soccer Dunkerquois	réserve
44- Beach hand – Seb Bosquet	réserve
45- Ville de Bray-Dunes	30 000 €
46- Ville de Leffrinckoucke	30 000 €
47- Dunkerque Volley Grand Littoral	réserve
48- Rugby union Dunkerque Littoral	réserve
49- Tennis de Leffrinckoucke	réserve
Sport de haut niveau :	
61-Dunkerque Hand Ball Grand Littoral	30 000 €
62-Hockey sur Glace Dunkerque	5 000 €
63- Dunkerque Littoral Cyclisme	5 000 €
64- USLD Football	5 000 €
65- Triathlon Littoral 59	15 000 €
Divers :	
72- Les Amis de la Citadelle	3 500 €
74- ADEELI	10 000 €
75- SEPM (amicale du personnel du SIDF)	6 500 €
76- Aéro-club Les Moères	5 000 €
77- Le vent de Bray-Dunes	réserve
79- CapOnord	1 500 €
Nouvelles demandes 2019	
Espadon nage club de Bray-Dunes	5 000 €

Ainsi, il vous est demandé d'approuver cette répartition et d'autoriser le Président à signer les conventions avec certaines associations notamment celles pour lesquelles le montant de la somme allouée dépasse le seuil de 23 000 €.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le versement d'acompte pour les demandes apparaissant en « réserve » sur le tableau ci-dessus sur une base maximale de 50 % de la subvention accordée en 2018,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les dépenses seront imputées à l'article 6574 pour les subventions aux associations et autres personnes de droit privé et à l'article 657348 pour ce qui concerne les communes dans le cadre de la tournée des plages.

Pour : 5

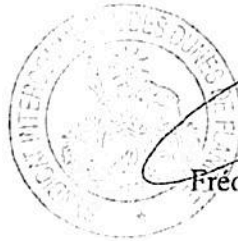
Contre : 0

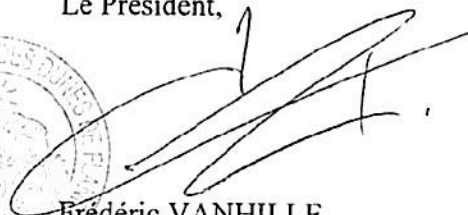
Abstentions : 0

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,




Frédéric VANHILLE.

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

FINANCES

FIXATION DES TARIFS 2020 PRESTATIONS DU GITE DES DUNES DE FLANDRE.

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président,

Il est demandé au comité de bien vouloir fixer les tarifs 2020 pour l'ensemble des prestations proposées par le gîte des Dunes de Flandre.

Ces propositions tarifaires reprises en annexe s'entendent hors taxes. Les tarifs TTC sont fournis à titre d'information.

Il est également précisé que pour chaque nuitée passée le paiement de la taxe de séjour sera dû en complément conformément à la réglementation en vigueur.

De plus, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre des tarifs dégressifs selon les principes suivants :

1) Une dégressivité en fonction du nombre de personnes composant le groupe :

Il sera appliqué une diminution de 5% pour les groupes composés d'au moins 10 personnes. Une diminution complémentaire de 5% sera appliquée chaque fois que 10 personnes supplémentaires feront progresser la taille du groupe en question.

2) Une dégressivité pour les ventes « de dernière minute » :

Lors d'annulations tardives des réservations ou lors de certaines périodes plus creuses, le gîte des Dunes de Flandre connaît des difficultés pour faire progresser le taux de remplissage de l'équipement.

Il est donc proposé d'appliquer une diminution de 25% pour les créneaux proposés par le Syndicat, pour les dates de séjour prévues au plus tard 15 jours après la réservation.

Les deux types de dégressivité ne sont pas cumulables.

Avis favorable de la commission des finances du 28 février 2019.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Fixe les tarifs pour l'exercice 2020 conformément à l'annexe de la présente délibération,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

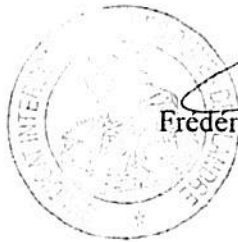
Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



[Signature]
Frédéric VANHILLE.

République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

Tarifs 2020 Gîte Les Dunes de Flandre

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le



ID : 059 255801506-20190404-3011 DE

PENSION COMPLETE TVA 10 %

La pension complète comprend un déjeuner ou pique-nique, un goûter, un dîner, une nuitée et un petit déjeuner (ordre indifférent)

Moins de 14 ans	
14 ans et plus	

TTC

40,00 €
45,00 €

40,80 €	41,20 €	41,60 €
45,90 €	46,35 €	46,80 €

évolution pour information		
2%	3%	4%

Tarifs 2020

HT	TTC pour information
37,27 €	41,00 €
41,82 €	46,00 €

NUITÉES (à la personne hors PC) TVA 10%

Moins de 14 ans	
14 ans et plus	

18,00 €
24,00 €

18,36 €	18,54 €	18,72 €
24,48 €	24,72 €	24,96 €

16,82 €	18,50 €
22,27 €	24,50 €

REPAS (par personne hors PC) TVA 10%

PETIT DEJEUNER	
REPAS	
pique-nique	
GOUTER	

6,90 €
13,50 €
2,00 €

7,04 €	7,10 €	7,18 €
13,77 €	13,90 €	14,04 €
2,04 €	2,06 €	2,08 €

6,27 €	6,90 €
12,27 €	13,50 €
7,27 €	8,00 €
1,82 €	2,00 €

FORFAIT SEMAINE PC (du lundi matin au vendredi après midi) TVA 10%

Une gratuité est offerte à un accompagnateur au-delà de 20 séjours payants et deux gratuits au-delà de 40 séjours payants (séjour forfait semaine).

Moins de 14 ans	
14 ans et plus	

160,00
180,00

163,20	154,80	160,40
183,60	185,40	187,20

149,09 €	164,00 €
168,18 €	185,00 €

Tarif basse saison de Septembre à Mars

Moins de 14 ans	
14 ans et plus	

142,00 €
166,00 €

144,84 €	146,26 €	147,68 €
169,32 €	170,98 €	172,64 €

132,73 €	146,00 €
154,55 €	170,00 €

EXCLUSIVITE (une nuitée, hors repas) TVA 10%

Totaalité (66 lits)	
Rez de chaussée (23 lits)	
1er niveau (19 lits)	
2ème niveau (10 lits)	

1 060,00 €
475,00 €
330,00 €
178,00 €

1 081,20 €	1 091,80 €	1 102,40 €
484,50 €	489,25 €	494,00 €
336,60 €	339,90 €	343,20 €
181,56 €	183,34 €	185,12 €

990,91 €	1 090,00 €
445,45 €	490,00 €
309,09 €	340,00 €
156,36 €	183,00 €

LOCATION DE SALLE TVA 20%

4 heures (en journée hors cuisine)	
8 heures (en journée hors cuisine)	
1 heure supplémentaire	
Forfait 30h sans nuitées (du samedi 12h au dimanche 18h)	
Forfait 30h avec 20 nuitées (du samedi 12h au dimanche 18h)	
Nuitée supplémentaire (dans le cadre du forfait 24h) iva 10 %	
Forfait vaisselle	
Cuisinier/personnel 1 heure	
Cuisinier/personnel 1 heure (nuit de 22 h à 7 h)	

299,00 €
405,00 €
32,00 €
1 060,00 €
16,50 €
77,00 €
28,00 €
35,00 €

304,98 €	314,13 €	326,69 €
413,10 €	425,49 €	442,51 €
32,64 €	32,95 €	33,28 €
1 081,20 €	1 091,80 €	1 102,40 €
16,83 €	17,00 €	17,16 €
78,54 €	79,31 €	80,08 €
28,56 €	28,84 €	29,12 €
35,70 €	36,05 €	36,40 €

258,33 €	310,00 €
354,17 €	425,00 €
27,50 €	33,00 €
458,33 €	550,00 €
916,67 €	1 100,00 €
15,45 €	17,00 €
66,67 €	80,00 €
24,17 €	29,00 €
30,00 €	36,00 €

Toute nuit passée (couchage fourni) implique le versement de la taxe de séjour (0,55 € à zuydcoote en 2019).

FINANCES

CESSION DE BIEN

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le Syndicat a été destinataire d'une offre d'achat émanant de Monsieur Hervé DEJONGHE – 275 D rue de Cassel – 59640 DUNKERQUE pour un bien dont il souhaite se séparer car il n'en a plus l'usage.

Il s'agit d'un véhicule de type Land Rover Defender dont le numéro d'immatriculation est le suivant : CP-442-NW. L'acquéreur propose la somme de 8 000 € (huit mille euros).

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'accepter la cession de ce bien et d'autoriser les opérations comptables de sortie de l'actif.

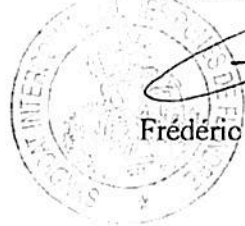
Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions et la cession du véhicule type Land Rover Defender dont l'immatriculation est le suivant : CP-442-NW à Monsieur Hervé DEJONGHE pour un montant de 8000 €,
- Indique que les produits de cessions seront inscrits au budget,
- Autorise les opérations de sortie de l'actif et la signature de tout document à intervenir par le Président ou un Vice-Président,

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,




Frédéric VANHILLE.

République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

Aff. n°3013

FINANCES

REFORME DE BIENS ET MISE A JOUR DE L'ACTIF

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre désire procéder à la réforme de biens lui appartenant et dont l'état général de vétusté fait qu'ils n'ont plus d'utilité au sein de son patrimoine.

Il s'agit de quatre véhicules de marque Peugeot P4 dont les immatriculations sont les suivants : 927CRH59, 560DKV59, 277 CRR59 et AT531ZH.

Il vous est donc demandé d'accepter la réforme de ces biens ainsi que d'autoriser les opérations comptables de sortie de l'actif.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise les opérations de sortie de l'actif et la signature de tout document à intervenir par le Président ou un Vice-Président,

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **18 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

PERSONNEL

SUPPRESSION DU DROIT D'OPTION PERMETTANT LA COMPENSATION FINANCIERE DES COMPTES EPARGNE TEMPS

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

La délibération Aff. n° 1702 du Comité Syndical, en date du 9 juin 2011, permet aux agents du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre de bénéficier d'une compensation financière si les jours épargnés par l'agent sur son Compte Epargne Temps sont supérieurs à 20 jours et ce, dans la limite de 40 jours (plafonnement à 60 jours, les paiements sont donc autorisés à compter du 21^{ème} jour épargné jusqu'au 60^{ème} jour épargné).

Aujourd'hui, le budget du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre ne permet plus d'engager des dépenses à ce titre. En effet, celles-ci sont ponctuelles et peu prévisibles.

Le Comité Technique du Centre de Gestion du Nord a émis un avis favorable le 28 mars 2019.

Il est donc proposé au Comité Syndical de supprimer ce droit d'option.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

Approuve les présentes dispositions,

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.

République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Afin de permettre à des agents de bénéficier d'un avancement de grade, et compte tenu des besoins du syndicat, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre comme suit :

CREATION

TEMPS COMPLET	
Filière technique	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1

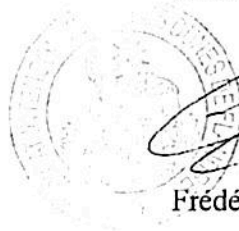
Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,




Frédéric VANHILLE.

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE

PERSONNEL

DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

L'article 3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale nous permet de faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite procéder au recrutement de l'ensemble des saisonniers pour la saison estivale dans le cadre de l'activité voile, de la sécurité des plages, de la brigade « protection plage », de l'animation du car podium et éventuellement de renforts administratifs.

Pour 2019, il vous est proposé de fixer les conditions de recrutement et de rémunération des agents saisonniers de la façon suivante :

- création de 200 postes à temps complet ou non complet pour une durée de recrutement de 15 jours à 6 mois du 1^{er} mars au 30 novembre.
- la rémunération diffèrera selon le poste sur lequel l'agent saisonnier sera recruté, à savoir :

Sécurité plage :

- les agents affectés à la sécurité des plages en qualité de **Chef de poste** et titulaires du BNSSA ou du BEESAN ou du BPJEPS seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 7^{ème} échelon du grade d'Edificateur Territorial des Activités Physiques et Sportives - indice brut 452 - indice majoré 396 (janvier 2019).
- les agents affectés à la Sécurité des Plages en qualité d'**Adjoint au Chef de Poste** et titulaires du BNSSA, du BEESAN ou BPJEPS seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 5^{ème} échelon du grade d'Edificateur des Activités Physiques et Sportives - indice brut 415 - indice majoré 369 (janvier 2019).
- les agents affectés à la sécurité des plages en qualité de **sauveteur** et titulaires du BNSSA seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 2^{ème} échelon du grade d'Edificateur Territorial des Activités Physiques et Sportives - indice brut 379 - indice majoré 349 (janvier 2019).

Voile :

- les agents affectés à l'enseignement de la voile en qualité d'**éducateur sportif** et titulaires du Brevet d'Etat ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 8^{ème} échelon du grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives - indice brut 478 - indice majoré 415 (janvier 2019).
- les agents affectés à l'enseignement de la voile en qualité de **moniteur** et titulaires du diplôme de Moniteur Fédéral de voile ou en cours de formation en vue d'obtenir ce diplôme (50% rémunérés / 50% bénévoles) seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 2^{ème} échelon du grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives - indice brut 379 - indice majoré 349 (janvier 2019).
- les agents assurant la coordination de l'équipe de l'espace location seront rémunérés sur l'indice afférent au 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe - indice brut 374 - indice majoré 345 (janvier 2019).

Autres services :

- les agents affectés à l'animation sur le car podium seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 8^{ème} échelon du grade d'Animateur Principal de 1^{ère} Classe - indice brut 638 - indice majoré 534 (janvier 2019).
- les adjoints administratifs, les adjoints d'animation et les adjoints techniques seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 1^{er} échelon de l'échelle C1 - indice brut 348 - indice majoré 326 (janvier 2019).

Le Comité Syndical,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

Approuve les présentes dispositions,

Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **04 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE